



Agence métropolitaine de transport

218**DQ5.1**Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-
Leman à Candiac et à Saint-Philippe**Montérégie****6211-06-075**

Montréal, le 20 octobre 2005

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable
Bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : **Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman**
Demande d'informations
N/réf. : 5.5.0-2

Madame,

Pour faire suite à votre lettre du 7 octobre dernier, il nous fait plaisir de vous transmettre les réponses suivantes.

Question 1 :

Quelle est la superficie dont vous disposez présentement pour la gare de trains de banlieue temporaire de Candiac?

Réponse :

La superficie actuelle est de 7 176 mètres carrés et on y retrouve 110 espaces de stationnement.

Question 2 :

Dans l'éventualité de l'installation d'une gare permanente à Candiac, de quelle superficie estimez-vous devoir disposer afin d'offrir à votre clientèle un stationnement incitatif répondant à vos besoins?

Réponse :

L'achalandage des trains de banlieue est directement lié au nombre actuel et futur de résidents situés dans le corridor desservi par le train et indirectement par d'autres facteurs tel la vitalité économique de la région et le prix de l'essence. A partir d'expérience vécue ailleurs dans la région il est toutefois raisonnable de croire que le nombre maximal d'espaces de stationnement requis à long terme devrait se situer entre 400 et 500. Traduit en superficie, ce nombre d'espaces représente entre 25 000 et 30 000 mètres carrés.

Question 3 :

Quelles sont vos prévisions journalières moyennes d'achalandage pour chacune des années 2006 à 2011?

Réponse :

Tel que mentionné ci haut (voir Question 2) l'achalandage dépend de plusieurs facteurs et il est difficile de prévoir avec précision la croissance de l'achalandage. Néanmoins, suite à l'analyse des déplacements des personnes dans la grande région de Montréal ainsi qu'une étude de marché réalisée auprès des résidents du corridor du train de Delson/Candiac, nous estimons l'achalandage quotidien à 3 000 à court terme (0-5ans) et à 4 500 à long terme (5-10 ans). Or après quatre ans de service, l'achalandage quotidien est de 3 000, ce qui nous laisse croire que l'achalandage à long terme est réaliste et atteignable.

Question 4 :

Quel est le nombre moyen journalier de places de stationnement utilisé actuellement au stationnement incitatif de Candiac?

Réponse :

Depuis la mise en service complet de 4 départs le matin en septembre 2005, nous avons en moyenne 55 places de stationnement utilisées quotidiennement.

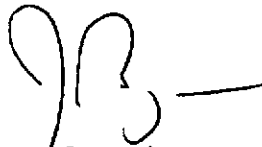
Question 5 :

Vous mentionnez, aux pages 2 et 3 de votre entente relative au service des trains de banlieue Montréal-Delton/Candiac qu'il était question d'accroître la capacité de stationnement aux gares de Sainte-Catherine et de Saint-Constant. Pourriez-vous nous indiquer quel est le nombre actuel d'espaces de stationnement disponibles aux gares de trains de banlieue situées sur cette ligne?

Réponse :

| Gares | Espaces de stationnement |
|------------------|--------------------------|
| Candiac | 110 |
| Delson | 110 |
| Saint-Constant | 110 |
| Sainte-Catherine | 440 |
| Total | 770 |

En espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



James Byrns, ing.
Vice-président
Planification et développement

JB/da